

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 AOUT 2010**

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 11  
Suffrages exprimés : 13

**L'an deux mille dix, le trente et un août**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **26 août 2010.**

**Présents :** THERON Marie-France (Maire), PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, COURTIN Noël (Adjoints), CAZIMAJOU Didier, COUSSEAU Michel, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** MARQUETON Claudie (pouvoir à PEREZ Jean-Claude), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).

**Absent excusé :** ENGEL Stéphane.

**Absents :** HAVERLAN Dominique. VILLECHANOUX Georges, DESVAUX Patrick, RENAUD Thierry.

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Ghislaine.

### **PREAMBULE**

Madame THERON donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 12 juillet 2010. Monsieur MORTIER, Conseiller municipal, s'étonne des modifications budgétaires votées. Madame THERON lui rappelle que, cependant, cette modification budgétaire a bien été signée par lui-même lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2010. Aucune autre question n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **ACCUEIL PERI SCOLAIRE : MISE EN PLACE DE TARIFS MODULES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL**

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, il doit être mis en place une politique tarifaire pour l'accueil périscolaire afin que les familles puissent bénéficier de tarifs modulés selon leur quotient familial.

Une note sera distribuée aux familles les invitant à fournir les documents nécessaires. La non présentation des pièces exigées entraînera l'application du tarif maximum.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à la ½ heure :

Quotient familial	Tarif commune	Tarif hors commune
< à 500 €	0,48 €	0,58 €
De 501 à 850 €	0,51 €	0,61 €
De 851 à 1500 €	0,55 €	0,65 €
> à 1500 €	0,60 €	0,70 €

#### **TAXE MUNICIPALE DE L'ELECTRICITE**

Afin d'être en parfaite concordance avec les délibérations du SDEEG, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modes de reversement de la Taxe Municipale de l'Electricité par le SDEEG à la commune de PORTETS, soit :

- 87,5% au bénéfice de la commune puis 80,5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- 12,5% au bénéfice du SDEEG puis 19,5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil municipal, ayant pris acte que le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc avec l'Agence METAPHORE avait été établi sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 120.000,00 € HT, soit un forfait général provisoire de rémunération de 7.680,00 € HT (6,4% du montant HT des travaux), il convient, maintenant que le coût prévisionnel définitif des travaux a été déterminé à 172.871,00 € HT, de fixer le forfait général définitif de rémunération. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le forfait général définitif de rémunération présenté par la maîtrise d'œuvre soit 11.063,74 € HT, (13.232,24 € TTC) et autorise le Maire à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Madame BAYLE, Conseillère municipale, trouve curieux que la rémunération définitive de l'architecte soit établie sur un coût prévisionnel de travaux et non sur le coût réel des travaux réalisés. Madame THERON lui indique qu'elle a évoqué cette question auprès de Monsieur DELMONT, Trésorier de PODENSAC. Celui-ci lui a indiqué que cela était la procédure normale pour ce marché public en procédure adaptée.

### **AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil municipal ayant pris acte que le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la gare avec l'Agence METAPHORE avait été établi sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 292.244,00 € HT, soit un forfait général provisoire de rémunération de 18.703,62 € HT (6,4% du montant HT des travaux), il convient, maintenant que le coût prévisionnel définitif des travaux a été déterminé à 292.244,00 € HT, de fixer le forfait général définitif de rémunération. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le forfait général définitif de rémunération présenté par la maîtrise d'œuvre soit 18.703,62 € HT (22.369,52 € TTC) et autorise le Maire à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC : DEVOLUTION DU MARCHE**

Le Conseil municipal prend acte que, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le BOAMP, deux entreprises ont déposé une offre pour l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc :

- STR – 173.432,30 € HT ;
- EIFFAGE – 130.715,40 € HT ;

A l'unanimité, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal retient la proposition présentée par l'entreprise EIFFAGE SUD GIRONDE (33360 LATRESNE), pour un montant de 130.715,40 € HT (156335,62 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BONNETERIE : DEVOLUTION DU MARCHE**

Le Conseil municipal prend acte que, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le BOAMP, cinq entreprises ont déposé une offre pour l'aménagement du parking de la gare :

- STR – 204.411,20 € HT ;
- NOVELLO – 252.855,10 € HT ;
- EIFFAGE SUD GIRONDE – 184.975,00 € HT ;
- LAGORCE TP – 247.103,00 € HT ;
- ROLLIN TP – 206.063,50 € HT.

A l'unanimité, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal retient la proposition présentée par l'entreprise EIFFAGE SUD GIRONDE, pour un montant de 184.975,00€ HT (221.230,10 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **TARIFS DES SPECTACLES DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE**

Cette question n'étant pas à l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil municipal s'il veut en débattre ; le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire explique que le Conseil d'Administration de l'Association THALIE propose d'ajouter une grille tarifaire aux tarifs délibérés les années précédentes.

Cette grille tarifaire concerne les spectacles des catégories C et F ; il s'agit d'un tarif de pré-achat pour une réservation acquittée un mois avant le spectacle choisi.

►► Pour la catégorie C, le plein tarif est de 20,00 €TTC, le tarif réduit est de 17,00 € TTC, le tarif de pré-achat serait de 14,00 € TTC.

►► Pour la catégorie F, le plein tarif est de 15,00 €TTC, le tarif réduit est de 12,00 € TTC, le tarif de pré-achat serait de 9,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire indique aussi que l'Espace Culturel La Forge étudie le système de paiement Carte Bleue en ligne et au guichet. A l'unanimité, les élus sont satisfaits de cette décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame THERON donne lecture du courrier de remerciements de la mairie de SAINT SELVE pour le prêt de la scène et de l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition de la salle du temps libre pour la collecte de sang.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H25.